

**RESOLUTION SUR LE ROLE DE
L'OLYMPISME DANS L'EDIFICATION D'UN MONDE PACIFIQUE**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) réuni à sa soixante-deuxième session ordinaire du 21 au 23 juin 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

Rappelant sa résolution CM/Res. 1472 (LVIII) adoptée lors de sa 58ème session ordinaire qui a eu lieu au Caire (Egypte) du 21 au 26 juin 1993, suite à l'appel lancé par le Comité international olympique (CIO) pour l'édification d'un monde meilleur et pacifique par le biais du sport,

Rappelant également son soutien à la décision proclamant 1994 "année du sport et de l'idéal olympique", décision qui visait aussi à célébrer le centenaire de la fondation du Comité international olympique,

Considérant le rôle actif joué par l'OUA et les Etats membres dans l'adoption de l'année du Sport et dans la défense de l'idéal olympique,

Ayant à l'esprit sa résolution CM/Res/1530/LX adoptée lors de sa soixantième session ordinaire qui a eu lieu à Tunis (Tunisie) du 6 au 11 juin 1994.

Reconnaissant que l'objectif du mouvement olympique est d'édifier un monde meilleur et pacifique en éduquant la jeunesse par le moyen du sport et de la culture;

Se félicitant de la participation du mouvement sportif africain à la promotion de la paix et de la coopération internationale;

Rappelant en outre les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies cotées A/RES/48/10 et A/RES/48/11 du 25 octobre 1993 ainsi que celle adoptée le 5 décembre 1994 référencée A/49/L.46 qui ont eu le soutien unanime de tous les Etats membres de l'OUA;

1. **FELICITE** le mouvement olympique international pour avoir réussi à mobiliser la jeunesse du monde en faveur de la paix;

2. **ENGAGE** les Etats membres de l'OUA à réaffirmer lors des travaux de la cinquantième session de l'Assemblée Générale, le respect de la trêve olympique durant les prochains jeux de la XXVIème olympiade, jeux du centenaire, qui auront lieu en 1996 à Atlanta (Etats Unis d'Amérique);

3. **INVITE** les Etats membres de l'OUA, conformément à la résolution A/49/L.46 du 5 décembre 1994 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à se faire représenter par leurs ministres ou par des responsables chargés des questions de la jeunesse et des sports à la cinquantième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies prévue à New York les 6 et 7 novembre 1995 en vue d'apporter leur soutien aux débats qui auront lieu sur le point à l'Ordre du jour intitulé:

"Edification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique".

4. **INVITE** le Secrétaire Général de l'OUA à assurer le suivi et la mise en oeuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA.